

# FICHE-PROJET N° 7

## PCDR LEUZE-EN-HAINAUT – REFERENCES DE PROJET

Référence projet	7	Version	1
Intitulé générique du projet	Politique sociale	Date	Octobre 2012
Priorité	2	Subside DR envisagé	<input checked="" type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non

## INTITULE DU PROJET

# Renforcement de la solidarité intergénérationnelle

## A. CONTEXTE GENERAL

Leuze-en-Hainaut est une commune rurale moyennement étendue, dont le centre urbain polarise 9 villages de taille et population différentes, assez proches les uns des autres.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la population leuzoise s'élevait à 13.534 habitants, à raison de 7.109 habitants dans Leuze-ville et 6.425 dans les villages.

Si les villages étaient plus peuplés que la ville à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la tendance s'est ensuite renversée pour arriver aujourd'hui à une situation relativement équilibrée (52% en ville contre 48% dans les villages).

En l'espace d'une ou deux générations, les relations intergénérationnelles intrafamiliales se sont estompées, passant de la famille élargie (trois générations), observée principalement en milieu rural, à la famille mononucléaire (parents, enfants).

Cette évolution peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- d'une part, la mécanisation des travaux agricoles dès le début du XX<sup>e</sup> siècle qui fit migrer une partie des paysans vers la ville, notamment attirés par l'industrie de la bonneterie,
- d'autre part l'émergence du secteur tertiaire qui offrit du travail à la jeune génération de la population,
- enfin, le développement et la banalisation de la voiture qui s'accompagna d'un retour massif à la campagne avec une nouvelle catégorie d'habitants : les néo-ruraux.

Cette dernière évolution s'explique aussi par le contexte économique. En effet, les deux membres du couple travaillent le plus souvent à l'extérieur, tandis que les enfants étudient également hors de leur commune d'appartenance, décrochant souvent un premier emploi dans les grands centres urbains.

Ainsi, la famille apparaît être désolidarisée, ce qui entraîne pour les aînés une difficulté matérielle dès lors qu'ils ne disposent plus de leur autonomie propre. Ce constat s'amplifie singulièrement lors du décès de l'un des deux partenaires.

Les personnes plus âgées, financièrement plus fragiles et souvent non motorisées, se rapprochent quant à elles des centres-villes où elles disposent de certains services et équipements communautaires. Ce dernier cas de figure, souvent subi, contraint alors les aînés à quitter leur village natal pour vivre dans des logements plus modestes pour certains, ou encore en institution spécialisée.

Ainsi, à Leuze, l'offre se compose pour les aînés:

- du Home Henri Destrebecq (135 lits, géré par le CPAS),
- de l'institut Saint-Joseph à Willaupuis (60 lits, privé),

- De la résidence de la Tourrette à Thieulain,
- L'île au Pré à Thieulain
- L'institut de la Porte Ouverte (établissement de rééducation psychosociale pour adolescents composé de 70 lits).

Dans une société dont l'évolution démographique est orientée vers l'allongement de la durée de vie et la croissance du vieillissement de la population, l'objet de cette présente fiche visera donc à réfléchir au renforcement de la solidarité intergénérationnelle dans le secteur du logement et des conditions résidentielles, afin que toutes les générations puissent poursuivre leur existence là où elles le souhaitent.

## B. DESCRIPTION DU PROJET

Encore aujourd'hui, la seule alternative au domicile privé de la personne âgée est son hébergement en institution. Il semble que ces derniers souhaitent rencontrer d'autres solutions, soit pour garantir le plus longtemps leur indépendance, soit encore pour garder leurs racines. Ces nouveaux modes d'habitations pour seniors peuvent être envisagées sous plusieurs formes. Il peut s'agir par exemple :

- De l'habitat groupé et les appartements encadrés,
- des maisons kangourous ou de l'habitat intergénérationnel.

En outre, on peut également envisager le renforcement des services aux aînés.

### 1. L'HABITAT GROUPE ET LES APPARTEMENTS ENCADRES

---

Il s'agit de petites unités de vie intégrant des espaces privés et des espaces communs, animés d'une vie collective et gérées dans une perspective participative. Elles impliquent dans certains cas un projet de vie commun. Ces structures sont encadrées par les législations liées au logement (protection du logement, droit de propriété, loi sur les loyers, législation d'association (loi sur les Asbl) et réglementant le remboursement des soins via l'INAMI. A ce jour, elles ne bénéficient d'aucun cadre légal spécifique. Organisées en dehors de tout esprit de lucre, elles peuvent être prises en charge par une personne, les résidents eux-mêmes, une asbl ou un CPAS<sup>1</sup>.

### 2. L'HABITAT KANGOUROU ET L'HABITAT INTERGENERATIONNEL

---

Ce type d'habitat suppose qu'une personne âgée et un jeune couple (ou une famille) partagent le même toit, mais évoluent dans des espaces de vie indépendants. Cette cohabitation est régie légalement par un contrat de bail passé entre le propriétaire (souvent la personne âgée) et le locataire. Elle implique également un accord sur un contrat moral d'assistance réciproque (d'un côté la garde des enfants, l'aide aux devoirs, l'attention à la maison en l'absence de l'autre partenaire ... de l'autre côté une aide aux « courses », une intervention rapide en cas d'accroc ...). Les maisons Kangourous résolvent deux problèmes d'un coup : d'une part, celui des personnes vieillissantes qui disposent d'une maison trop grande pour elles, difficile et coûteuse d'entretien ; d'autre part, celui de jeunes couples qui éprouvent des difficultés à acquérir un logement.

### 3. RENFORCEMENT DES SERVICES AUX AINES

---

Outre les repas distribués par le CPAS, on peut envisager plusieurs dispositifs d'entraide aux aînés tels que :

- l'organisation de réunions,
- l'organisation de déplacements ponctuels en journée et en soirée, pour davantage de mobilité,
- Une ligne d'écoute téléphonique

### 4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOUHAITABLES

---

<sup>1</sup> Les renseignements qui suivent sont issus du site [www.inforhomeswallonie.be](http://www.inforhomeswallonie.be). Téléchargés le 12 janvier 2012

- Mise en place d'une cellule d'encadrement.
- Création d'une base de données permettant d'identifier les besoins et l'offre (personnes susceptibles de partager son logement, personnes recherchant un logement partagé).
- Senior sitting (service d'encadrement/accompagnement à domicile, axé sur la notion de « compagnie »).
- Information dans journaux « toutes boîtes ».
- Faire part du projet aux acteurs privés qui agiront peut-être plus facilement et plus rapidement.

## C. JUSTIFICATION DU PROJET

Un grand nombre de personnes soutient ce projet, ce pour plusieurs raisons :

- La disparition progressive des commerces de proximité isole de plus en plus les personnes âgées habitant encore dans les villages,
- Il existe une crise du logement,
- Les horaires des transports en commun sont exclusivement calés sur le rythme scolaire,
- Les personnes ayant vécu une grande partie de leur vie dans les villages souhaitent y rester, notamment car elles y sont intégrées et disposent d'un réseau social.

### 1. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultation de la population (Pipaix, septembre 2008 et Tourpes, janvier 2009)
- CLDR,
- Groupe de travail « cadre de vie ».

### 2. OBJECTIFS POURSUIVIS

- Permettre aux aînés de vieillir chez soi, quel que soit le lieu de vie,
- Laisser aux personnes âgées la maîtrise de leur projet de vie,
- Renforcer la solidarité, intégrer au mieux les résidents des instituts spécialisés.

## D. EVALUATION

### 1. EFFETS MULTIPLICATEURS

- Relations plus fortes entre villageois,
- Limitation des déplacements,
- Maintien et/ou recyclage d'un bien bâti.

### 2. CREATION D'EMPLOIS ENVISAGEE

Dans la perspective de l'évolution du domaine de l'habitat des personnes âgées, il conviendrait d'entamer une réflexion sur la création de nouveaux métiers gérontologiques autorisant la prise en charge des besoins émergents :

- conception, organisation et gestion de nouveaux modèles d'habitat,
- expertise en question juridiques et fiscales,
- accompagnement de lieux et de projets de vie, médiation entre parties, services à domicile

- coordination pour l'offre et la demande de logements partagés, différents services.

### 3. INDICATEURS DE RESULTATS

---

- Nombre de maisons kangourous et de ménages intergénérationnels,
- Taux d'occupation de ces nouveaux logements,
- Sondage de satisfaction
- Organisation d'activités d'accompagnement

### 4. INDICATEURS D'IMPACT

---

- Eau : Pas d'impact particulier
- Air/Climat : Pas d'impact particulier
- Sol : Les nouvelles constructions devront s'ériger dans une zone déjà préalablement bâtie, en cœur de village, proche des services de base,
- Energie: Un effort devra être mené pour favoriser les économies d'énergie dans les nouvelles constructions (matériaux utilisés, puis chauffage, isolation, ...)
- Cadre de vie : le projet, dans sa valorisation complète, contribuera à améliorer le cadre de vie.
- Mobilité et sécurité publique: limitation de la dépendance entre générations..

### 5. LE PROJET DANS LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

ECONOMIQUE	SOCIAL	ENVIRONNEMENT
Economies	Humain	Accessibilité
Gestion coordonnée	Solidarité	Recyclage des bâtiments
	Convivialité	Meilleure mobilité
	Intergénérationnel	

## E. ESTIMATION DU COUT GLOBAL

Cf. tableau récapitulatif